



## LES PROPOSITIONS DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS



### Une ville et des territoires solidaires

- Un plan d'urgence pour éradiquer la pauvreté

Contre une misère indigne de notre époque, des mesures de prévention immédiates sont nécessaires :

- un plan d'urgence pour le logement des sans-abri, usant du droit à la réquisition et favorisant la création de maisons d'accueil ;
- l'interdiction des saisies, des expulsions, des coupures d'eau, de gaz et d'électricité ;
- la résorption de l'habitat insalubre ;
- la mise hors la loi des marchands de sommeil... ;
- le relèvement systématique des revenus des plus démunis pour qu'aucun foyer ne vive dans notre pays en dessous du seuil de pauvreté ;
- un plan national de protection des enfants dans des situations de pauvreté (alimentation, santé, éducation, accès aux loisirs et aux vacances...) , le développement des services publics dans tous les quartiers

- Un droit au logement garanti ; un service public de l'habitat

Notre pays vit une très grave pénurie de logements, notamment de logements sociaux accessibles à tous. Il faut :

- abroger la Loi de Robien, interdire les ventes à la découpe,
- créer des outils pour maîtriser le prix du foncier (agences régionales dotées de moyens financiers suffisant),
- faire reculer la spéculation immobilière et la ségrégation urbaine qui se combinent pour exclure des millions d'habitants d'un véritable droit au logement.

Nous proposons de créer un service public décentralisé du logement et de l'habitat, financé par un effort exceptionnel et durable du budget national (au moins 2% du PIB),

- par une mobilisation des fonds de l'épargne populaire et citoyenne du livret A gérés par la caisse des Dépôts et Consignations (2 milliards d'euros immédiatement disponibles),
- par une revalorisation de la participation des employeurs, par la taxation de la spéculation foncière et immobilière, par la contribution des grandes entreprises du BTP.

Un plan de construction en 5 ans de 600 000 logements de qualité à loyers modérés et de réhabilitation des logements des foyers modestes doit être lancé.

La politique de mise en vente du parc social locatif abandonnée.

Les dépenses pour l'habitat ne doivent plus excéder 20 % des revenus d'une famille. Pour lutter contre la ségrégation pratiquée dans certaines villes, l'Etat doit faire respecter le seuil des 20% de logements sociaux instauré par la loi SRU devenu obligatoire, les opérations de renouvellement urbain ne peuvent se faire sans l'accord des habitants.

Le service public de l'habitat intervient dans l'aménagement et l'organisation du cadre de vie, pour l'embellissement des villes et des villages, empêcher la création de « ghettos sociaux » et place la démocratie participative au cœur de son fonctionnement. Il lutte contre la pollution publicitaire dans l'espace public. Il permet de rendre le droit au logement, notamment pour les jeunes et les plus démunis, opposable devant les tribunaux.

- Un service public de la petite enfance

Il faut revaloriser les allocations logement, verser des prestations sociales dès le premier enfant pour favoriser une véritable vie familiale.

Il faut assurer partout un service public de la petite enfance (crèches, halte garderie, centres de loisirs ...).

- Transports, le droit aux déplacements pour tous

Dans les agglomérations urbaines, comme dans les zones rurales le droit aux transports est devenu essentiel à la vie quotidienne, mais l'offre de transports n' a pas suivi. Seule une maîtrise publique permettra de développer une politique cohérente, articulant les différents modes.

Des programmes de développement des transports publics accessibles à tous les usagers, doivent être engagés partout, pour mieux desservir toutes les zones à égalité (y compris entre les métropoles et les DOM-TOM), pratiquer des tarifs accessibles, voire la gratuité dans certains cas, réduire la pollution.

- Un aménagement du territoire promoteur de coopérations et de nouvelles solidarités

La politique libérale organise la mise en concurrence des territoires, pousse à une surenchère d'attractivité, creuse les déséquilibres et les inégalités.

Pour répondre aux besoins de solidarité et de développement, une nouvelle politique d'aménagement du territoire doit être mise en œuvre, élaborant un schéma national et des schémas territoriaux avec les populations, les élus, les acteurs sociaux et économiques.

En milieu rural, le maintien des activités doit être soutenu et la présence de services publics de qualité développée.